



AEF Dépêche n°477640  
Paris, le 21/03/2014 16:11:00

Imprimé depuis le site [www.aef.info](http://www.aef.info)  
Compte : anneclaireo (103142) - 31.34.14.199

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Enseignement  
/ Recherche

---

## Entrepreneuriat: 29 projets de création de Pepite sont retenus par le MESR

Par Aurore Abdoul-Maninroudine

---

Tous les projets de création de Pepite ont été retenus par le MESR, indique Jean-Michel Jolion, chef du service de la stratégie de la Dgesip, lors d'un atelier organisé dans le cadre des RUE, vendredi 21 février 2014. Ces pôles doivent devenir des "lieux de référence" pour l'entrepreneuriat et permettront de "couvrir 100 % de l'enseignement supérieur français", avait précédemment indiqué Geneviève Fioraso, lors une conférence de presse le 18 février. Ils doivent permettre de pallier "le manque d'interlocuteurs dédiés et identifiés" à l'entrepreneuriat. En termes de financements, "4,6 millions d'euros sur trois ans" seront répartis entre les pôles qui pourront bénéficier de postes "dans le cadre de la politique de site", selon Jean-Michel Jolion. En outre, des financements issus "du PIA vont être annoncés", indique Jean-Pierre Boissin, coordinateur national des Pepite.

---

Les 29 dossiers de création de Pepite (pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat) déposés à la suite de l'appel à projet (1) lancé en octobre 2013 ont été retenus par le MESR, indique Jean-Michel Jolion, chef du service de la stratégie de la Dgesip lors d'un atelier des RUE (rencontres universités entreprises), vendredi 21 février 2014. 20 de ces pôles sont en régions, 7 en Île-de-France et 2 sont ultramarins. Ils doivent être officiellement constitués au 1er septembre 2014.

Lors d'une conférence de presse le 18 février, Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a toutefois indiqué que quatre projets, bien qu'ils ne soient "pas recalés", "bénéficieraient d'un accompagnement personnalisé des services du ministère" afin qu'ils remplissent tous les critères du cahier des charges.

Pour la ministre, la création des Pepite doit permettre de pallier "le manque d'interlocuteurs dédiés et identifiés" à l'entrepreneuriat, même si, admet-elle, le MESR "n'est pas parti de rien puisqu'il existait déjà des pôles entrepreneuriat étudiants. Mais ces derniers n'avaient pas la visibilité nécessaire." À l'inverse, l'objectif des Pepite est bien de devenir "un lieu de référence" et de "couvrir 100 % de l'enseignement supérieur français". En effet, considère la ministre, "il y a des compétences multiples mais il faut les rassembler." Aujourd'hui, analyse-t-elle, les quatre principaux handicaps auxquels les jeunes souhaitant entreprendre sont confrontés sont "le manque d'articulation entre les actions des différents acteurs, le manque de culture d'entreprise, un manque d'organisation claire et un manque de formation à la conduite de projets."

**QUELLES CLEFS DE RÉPARTITION DES FINANCEMENTS ?**

En termes de financements, "4,6 millions d'euros sur trois ans sont prévus, avec une participation du MESR à hauteur de 3 millions (contre 1,2 million d'euros dans le précédent appel à projets), de 1 million d'euros de la CDC et de 600 000 euros" du ministère du Redressement productif, indique le communiqué de presse du MESR.

Interrogé par plusieurs responsables de projet Pepite présents à l'atelier, Jean-Michel Jolion précise que pour la répartition des 4,6 millions d'euros entre les 29 projets, le MESR tiendra compte de "deux critères : l'activité et la performance. L'activité dépend de la taille des projets et ensuite le MESR regardera les actions menées en termes de qualité." Par ailleurs, ajoute-t-il, "l'entrepreneuriat est considéré comme une des clefs de la négociation dans la politique de site". À ce titre, les Pepite pourront "bénéficier de postes".

### **COMMENT DIFFUSER LES BONNES PRATIQUES ?**

Jean-Pierre Boissin, professeur à l'IAE de Grenoble et coordinateur national du plan étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat, insiste quant à lui sur l'enjeu de la diffusion des bonnes pratiques entre Pepite, ce qui nécessite de "structurer sa mission". Il a déjà reçu l'assurance d'être assisté d'un collaborateur mais selon lui, "il faut 3 ou 4 postes si on veut développer les mutualisations". Il envisage d'"aller chercher les financements dans le privé". En outre, des financements issus "du PIA vont être annoncés", indique-t-il.

La création des Pepite s'inscrit dans "un plan plus global" en faveur de l'entrepreneuriat étudiant, qui s'articule autour de cinq mesures, rappelle le ministère :

- "le lancement de cet appel à projets Pepite pour la période 2014-2016, dès la rentrée 2014 ;
- la généralisation des formations à l'entrepreneuriat et à l'innovation de la licence au master, dès la rentrée 2014 ;
- la création d'un statut 'étudiant-entrepreneur' pour les étudiants ou jeunes diplômés porteurs de projets de création d'entreprise, dès la rentrée 2014 ;
- le soutien financier aux meilleurs projets issus des Pepite par la création d'un prix 'Tremplin entrepreneuriat étudiant' dans le cadre du concours national d'aide à la création d'entreprises innovantes organisé par le ministère et dont la date limite de dépôt des dossiers de candidature est le 31 mars 2014 ;
- la formation au transfert et à la propriété intellectuelle pour les étudiants en master et les doctorants, en lien avec les incubateurs et Satt (sociétés d'accélération du transfert de technologie)."

(1) L'appel à projet a été lancé en partenariat avec la Caisse des dépôts et le ministère du Redressement productif.